



DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2022

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

Document autorisé : Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : le sujet comporte 10 pages numérotées de 1 / 10 à 10 / 10. Annexes A et B page 10/ 10 (à rendre avec la copie).

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Présentation du sujet

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – Droit comptable et environnement numérique. (2 points)

DOSSIER 2 – Opérations courantes. (7 points)

DOSSIER 3 – Opérations d'investissement et de financement (5 points)

DOSSIER 4 – Travaux d'inventaire (6 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1 – Code de Commerce : Art. L. 123-14.

Document 2 – Opérations courantes réalisées par la SAS MALO BO au cours du mois d'avril 2021.

Document 3 – Mail de madame Digon, compte-rendu de l'entretien mené avec madame Digon et son banquier.

Document 4 – Opérations concernant le changement de véhicule utilitaire.

Document 5 – Extrait de l'article Art. 214-13 du PCG.

Document 6 – Utilisation prévue du véhicule utilitaire électrique.

Document 7 – Opérations relatives aux travaux d'inventaire du 31/12/2021.

ANNEXES À RENDRE AVEC VOTRE COPIE

Annexe A (dossier 3) – Tableau de comparaison des modalités de remboursement de l'emprunt.

Annexe B (dossier 4) – Tableau d'amortissement du véhicule de livraison électrique.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

En avril 2019, madame Louise Digon, architecte d'intérieur, a créé la SAS MALO BO à Port-Bail-sur-Mer en Normandie.

Madame Digon propose des conseils en décoration d'intérieur à une clientèle française de particuliers et de professionnels. Pour mieux répondre aux attentes de ses clients et s'assurer un avantage concurrentiel, elle a élargi récemment son activité à l'achat et la revente d'objets de décoration d'intérieur. Elle se fournit auprès d'entreprises françaises ou étrangères.

Son activité, florissante dans un premier temps, a connu un coup d'arrêt en 2020, en raison du contexte sanitaire. L'année 2021 a marqué un retour progressif à la normale et une volonté chez les clients de

renouveler leur décoration d'intérieur.

Cette reprise de la croissance permet à madame Digon d'envisager le remplacement du véhicule de livraison de la SAS MALO BO pour un matériel moins polluant. Estimant ne pas disposer de liquidités suffisantes, madame Digon s'oriente par ailleurs vers un financement par emprunt.

La comptabilité est réalisée en totalité par le cabinet d'expertise comptable LOUENN & ASSOCIÉS.

En qualité de stagiaire au sein de ce cabinet, vous êtes chargé (e) du client SAS MALO BO. Madame Alcina, votre chef de mission au sein du cabinet LOUENN & ASSOCIÉS vous assiste dans vos travaux comptables.

Toutes les opérations réalisées par la SAS MALO BO sont soumises à la TVA au taux normal. Aucune option n'a été exercée en matière de TVA. Les numéros de TVA intracommunautaire sont systématiquement indiqués sur les documents échangés avec les clients et les fournisseurs de la société.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Les écritures sont comptabilisées dans un journal unique.

DOSSIER 1 – DROIT COMPTABLE ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

2 points

Base documentaire : document 1

Madame Digon doute de l'intérêt de la comptabilité. Elle suit la situation de son entreprise principalement à partir du relevé bancaire et non de l'analyse des comptes annuels.

Mission : madame Digon lors d'un rendez-vous client au cabinet vous interroge sur le droit comptable.

Pour y répondre (document 1) :

- 1.1 Justifier l'intérêt de la tenue d'une comptabilité générale pour la SAS MALO BO.
- 1.2 Expliquer comment est assuré un caractère définitif aux enregistrements comptables lorsque la comptabilité est informatisée.
- 1.3 Expliciter les qualités attendues des comptes annuels telles que mentionnées dans le document 1.

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS COURANTES

7 points

Base documentaire : document 2

Au cours du mois d'avril 2021, la SAS MALO BO a réalisé, dans le cadre de ses activités, diverses opérations courantes. Madame Digon a répertorié l'ensemble de ces opérations dans le document 2. Madame Alcina s'interroge plus particulièrement sur les opérations du 17 et du 20 avril 2021 relatives à une lettre de change relevé magnétique.

Mission : madame Alcina vous demande d'analyser et de comptabiliser les opérations du mois d'avril 2021.

Pour y répondre (document 2) :

- 2.1 Expliciter en quelques lignes le mécanisme de la lettre de change relevé magnétique : principe du mécanisme et traitement comptable.
- 2.2 Évaluer et comptabiliser les opérations figurant sur le document 2.

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

5 points

Base documentaire : documents 3 et 4

La SAS MALO BO avait acquis un véhicule utilitaire d'occasion en 2019. Madame Digon souhaite remplacer ce véhicule vétuste et polluant par un véhicule utilitaire électrique qu'elle envisage d'acquérir auprès du concessionnaire JOCESAB Automobile.

Au vu de l'importance de l'investissement envisagé (environ 50 000 €), madame Digon souhaite financer cet investissement par un emprunt bancaire. Elle désire retenir la modalité de remboursement d'emprunt qui

entraîne les décaissements les plus tardifs possibles.

Première mission : madame Digon vous demande de l'accompagner dans son choix des modalités de remboursement de l'emprunt bancaire.

Pour y répondre (document 3) :

3.1 À l'aide de l'annexe A (à rendre avec votre copie), présenter en vue de les comparer sur un même document la première ligne des tableaux d'amortissement de l'emprunt pour chacune des trois modalités proposées par la banque de madame Digon. Préciser quelle modalité de remboursement madame Digon devrait finalement choisir.

3.2 Comptabiliser dans le journal de l'entreprise SAS MALO BO la réception des fonds le 01/06/2021.

3.3 Citer un autre mode de financement qu'aurait pu utiliser l'entreprise SAS MALO BO. Analyser pour ce mode de financement ainsi que pour le recours à un emprunt bancaire un avantage et un inconvénient respectifs.

3.4 Le banquier de madame Digon lui a demandé les comptes annuels 2020 de la SAS MALO BO. Justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de l'obtention d'un financement.

Deuxième mission : madame Digon vous demande d'analyser et de comptabiliser ce changement de véhicule.

Pour y répondre (document 4) :

3.5 Évaluer et comptabiliser les deux opérations réalisées en cours d'exercice, relatives à l'acquisition du véhicule électrique et à la constatation du prix de cession du véhicule vétuste.

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

6 points

Base documentaire : documents 5, 6 et 7

Afin de préparer la clôture de l'exercice 2021, madame Alcina a recensé les opérations restant à comptabiliser. Il souhaite vous confier une partie des opérations relatives aux travaux d'inventaire qu'il reste à finaliser.

Mission : madame Alcina vous interroge sur le rôle des travaux d'inventaire.

Pour y répondre (documents 5, 6 et 7) :

4.1 Expliquer les enjeux de la mise en œuvre des travaux d'inventaire.

4.2 Exposer un avantage et un inconvénient de chacune des deux modalités d'amortissements prévues par le règlement ANC 2014-03 (document 5).

4.3 Présenter, à l'aide de l'annexe B (à rendre avec votre copie), le tableau d'amortissement du véhicule mentionné dans le document 6.

4.4 Comptabiliser la dotation aux amortissements correspondant au tableau d'amortissement pour l'année 2021.

4.5 Identifier et justifier la différence entre les deux types de passifs relatifs à l'opération 3 du document 7.

4.6 Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire figurant dans le document 7.

Document 1 – Code de Commerce : art. L. 123-14.

Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Document 2 – Opérations courantes réalisées par la SAS MALO BO au cours du mois d'avril 2021.

Informations complémentaires :

- la SAS MALO BO comptabilise les frais accessoires d'achat dans les comptes de charge par nature ;

- elle utilise des caisses rembourrées pour livrer certains objets de décoration fragiles. Ces caisses sont des emballages non identifiants et sont consignées auprès des clients.

Le 2 avril : émission de la facture n° VP98760 pour prestation de conseils en décoration, adressée au client Shaaban pour un montant brut de 2 000 €, escompte de 1 % pour règlement au plus tard le 15 avril.

Le 7 avril : réception de la facture n° CF21047 du fournisseur sud-africain MANDA suite à l'achat de vases pour un montant de 10 000 ZAR. La TVA sera acquittée par l'intermédiaire d'un transitaire. Cours du RAND (ZAR) le 7 avril : 1 ZAR = 0,057 €.

Le 10 avril : règlement par virement du client S. Shaaban de la facture n° VP98760 du 2 avril (avis de crédit n° VTR703).

Le 13 avril : réception de la facture n° AS0407 du transitaire en douane relative à l'opération du 7 avril.

Honoraires du transitaire : 50 € HT.

Droits de douane : 150 € HT.

TVA sur les vases : 114 €.

Le transitaire a opté pour la TVA d'après les débits.

Le 14 avril : émission de la facture n° VP98765 relative à la vente de 10 lampes à la société bretonne LEGOFF pour un montant unitaire de 250 € HT. 10 caisses rembourrées sont consignées au client Legoff au prix unitaire de 50 €. Règlement à 30 jours.

Le 15 avril : règlement par virement au fournisseur sud-africain MANDA de l'opération du 7 avril (avis de débit n° VT 097). Cours du jour : 1 ZAR = 0,058 EUR.

Le 17 avril : émission de la facture n° VP 12347 adressée au client SA DELGREES relative à la vente d'une table en manguier massif d'une valeur brute de 4 000 € HT. Remise de 5 %. Règlement au 15 juin par lettre de change relevé magnétique.

Le 20 avril : escompte auprès de la banque de la SAS MALO BO de la lettre de change relevé magnétique du 17 avril.

Le 22 avril : réception de l'avis de crédit n° VT 0705 relatif à la remise à l'escompte de la lettre de change relevé magnétique du 20 avril aux conditions suivantes :

Intérêts 42 €.

Frais bancaires 5 € HT.

Le 23 avril : émission de la facture d'avoir n° AV98765 adressée au client Legoff suite à la facture n° VP98765 du 14 avril pour déconsignation des 10 caisses rembourrées.

- 8 caisses sont reprises au prix unitaire de 45 € HT.
- 2 caisses non restituées sont facturées au prix unitaire de 50 € HT.

Le 25 avril : versement d'une avance de 1 000 € (avis de débit n° VT 098) au fournisseur TECHNOCOM pour l'acquisition d'une tablette en vue de permettre aux clients de la SAS MALO de prévisualiser en 3D les aménagements proposés.

Document 3 – Mail de madame Digon, compte-rendu de l'entretien mené avec madame Digon et son banquier.

De : madame Digon

Sujet : compte-rendu de l'entretien avec mon banquier.

Pour : stagiaire cabinet LOUENN & ASSOCIÉS

26/05/2021

Bonjour,

En vue de l'acquisition d'un véhicule de livraison électrique, j'ai rencontré mon conseiller bancaire pour l'obtention d'un prêt bancaire. Il me propose un financement du montant de 50 000 € aux conditions suivantes :

- durée 5 ans ;
- date de mise à disposition des fonds : 01/06/2021, annuités payables à la date anniversaire ;
- frais bancaires : 300 € HT.
- Taux d'emprunt et modalités de remboursement :
- taux 3 %, remboursement in fine ;
- taux 2,5 %, amortissement constant ;
- taux 2,5 %, annuité constante (annuité de 10 762,34 €).

Cordialement.

Madame DIGON

Document 4 – Opérations concernant le changement de véhicule utilitaire.

Le 3 juin 2021 : acquisition du véhicule neuf auprès du fournisseur JOCESAB Automobile.

JOCESAB Automobile, 17 Route de Maison, 14000 Caen.

RCS 524347612.

SAS MALO BO, 7 rue des Flots, 50580 Port-Bail-sur-Mer.

Facture n° 6037 du 3/06/2021.

Le 29 juin 2021 : l'ancien utilitaire est revendu au garage CADILA pour 500 € HT (TVA 20 %).

Facture n° 6037 du 3/06/2021 - JOCESAB Automobile

Désignation	Quantité	PUHT	Montant
Véhicule de livraison électrique 57 kW/76ch - Batterie : Technologie lithium-ion, capacité 33 kW	1	45 913,68	45 913,68
Montant brut			45 913,68
Remise 1 %			- 459,14
Net commercial			45 454,54
Escompte 1 %			- 454,54
Net financier			45 000,00
TVA 20 %			9 000,00
Net à payer (sous 30 jours)			54 000,00

Document 5 – Extrait de l'article Art. 214-13 du PCG.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement établi en fonction de la durée et du mode d'amortissement propres à chaque actif amortissable, tels qu'ils sont déterminés par l'entité.

Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité. Il est défini, soit en termes d'unités de temps, soit en termes d'unités d'œuvre. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Document 6 – Utilisation prévue du véhicule utilitaire électrique.

Le 3 juin 2021 a été mis en service le nouveau véhicule utilitaire électrique d'une valeur d'entrée, après toutes réductions, de 45 000 € HT. La valeur résiduelle de ce véhicule est fixée à 5 000 €. Il pourra être utilisé pendant une durée de 6 ans à compter de sa mise en service.

Madame Digon estime qu'il y a une très forte corrélation entre les kilomètres parcourus avec ce véhicule et le chiffre d'affaires qu'il permettra de dégager en procédant aux livraisons aux clients.

Elle estime que ce véhicule pourra être utilisé pendant 100 000 kilomètres (km).

L'utilisation future prévue est la suivante :

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Km prévus	25 000	25 000	25 000	10 000	10 000	5 000

Document 7 – Opérations relatives aux travaux d'inventaire du 31/12/2021.

Opération n° 1

Opération n° 2

En 2021, le client Bertin a émis des doutes sur sa capacité à régler la facture de 700 € HT du 29 octobre. Le risque concerne 80 % de la créance.

Opération n° 3

La SAS MALO BO était en litige avec le client Degas pour un retard sur les délais de livraison d'une prestation de décoration réalisée en 2020. Lors de l'inventaire fin 2020, une provision a été enregistrée pour 550 €.

Un accord a été trouvé en 2021 avec le client lors d'une conciliation. Ce litige est clos.

L'entreprise SAS MALO BO s'est engagée à émettre un rabais de 400 € HT sur les miroirs vendus au bénéfice du client Degas (facture d'avoir non encore émise au 31/12/2021).

Opération n° 4

La SAS MALO BO devra régler le 15 janvier 2022 la facture n° XZ534 du 5/12/2021 de 9 090 SEK HT à son fournisseur de meubles scandinaves PERSSON (Suède).

Cours l'Euro (EUR) par rapport à la Couronne suédoise (SEK)

Au 5/12/2021 : 1 EUR = 10 SEK

Au 31/12/2021 : 1 EUR = 9,09 SEK

Au 15/01/2022 : 1 EUR = 9,18 SEK

Opération n° 5

Madame Digon avait contracté un emprunt en 2020 pour la SAS MALO BO dont l'échéance annuelle se situe au 31 mars. L'annuité au 31 mars 2022 se décompose en 1 130 € de remboursement de capital et 240 € de charges d'intérêts.

Opération n° 1

Clients douteux ou litigieux au 31/12/2020	Créances HT au 31/12/2020	Dépréciations au 31/12/2020	Constats en 2021
Duchemin	900	150	Règlement de 1 080 € enregistré en septembre

Annexe A (Dossier 3) – Tableau de comparaison des modalités de remboursement de l'emprunt.

à rendre avec votre copie

TABLEAU DE COMPARAISON DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT (1ère annuité seulement)

TABLEAU DE COMPARAISON DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT (1ère annuité seulement)



MODALITÉ	Échéances	Capital restant dû en début de période	Intérêts	Amortissements	Annuité	Capital restant dû en fin de période
Amortissement Constant						
Annuité Constante					10 762,34	
In Fine						

Annexe B (Dossier 4) – Tableau d’amortissement du véhicule de livraison électrique.

à rendre avec votre copie

Immobilisation : véhicule de livraison électrique

Utilisation prévue : 6 ans

Modalité d’amortissement :

Date de mise en service : 03/06/2021

Valeur brute : 45 000 €

Valeur résiduelle : 5000 €

Tableau d’amortissement du véhicule de livraison électrique

Année	Base amortissable	Amortissements - Annuité	Amortissements - Cumulés	Valeur nette comptable (VNC)
2021				
2022				
2023				
2024				
2025				
2026				